

Le peintre canadien de renommée internationale **Alex Colville** s'éteint à 92 ans *Page B 8*



Pyongyang défend la présence d'armes cubaines dans son cargo *Page B 5*



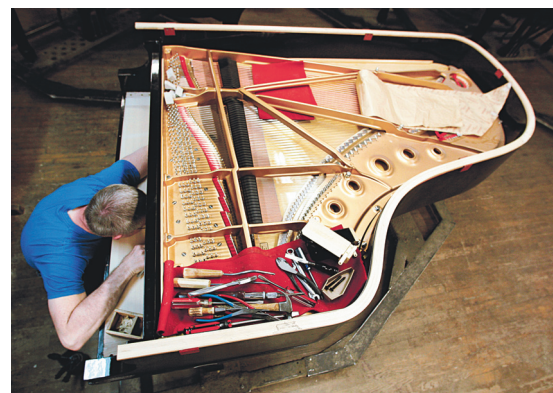
www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIV N° 159

LE DEVOIR, LE JEUDI 18 JUILLET 2013

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$



TIMOTHY A. CLARY AGENCE FRANCE-PRESSE
Produire un piano haut de gamme comme un Steinway Grand peut demander près d'un an de travail de la part d'artisans d'élite.

« L'esprit Steinway » se taira-t-il ?

Le mythique fabricant de pianos est racheté par un fonds d'investissement

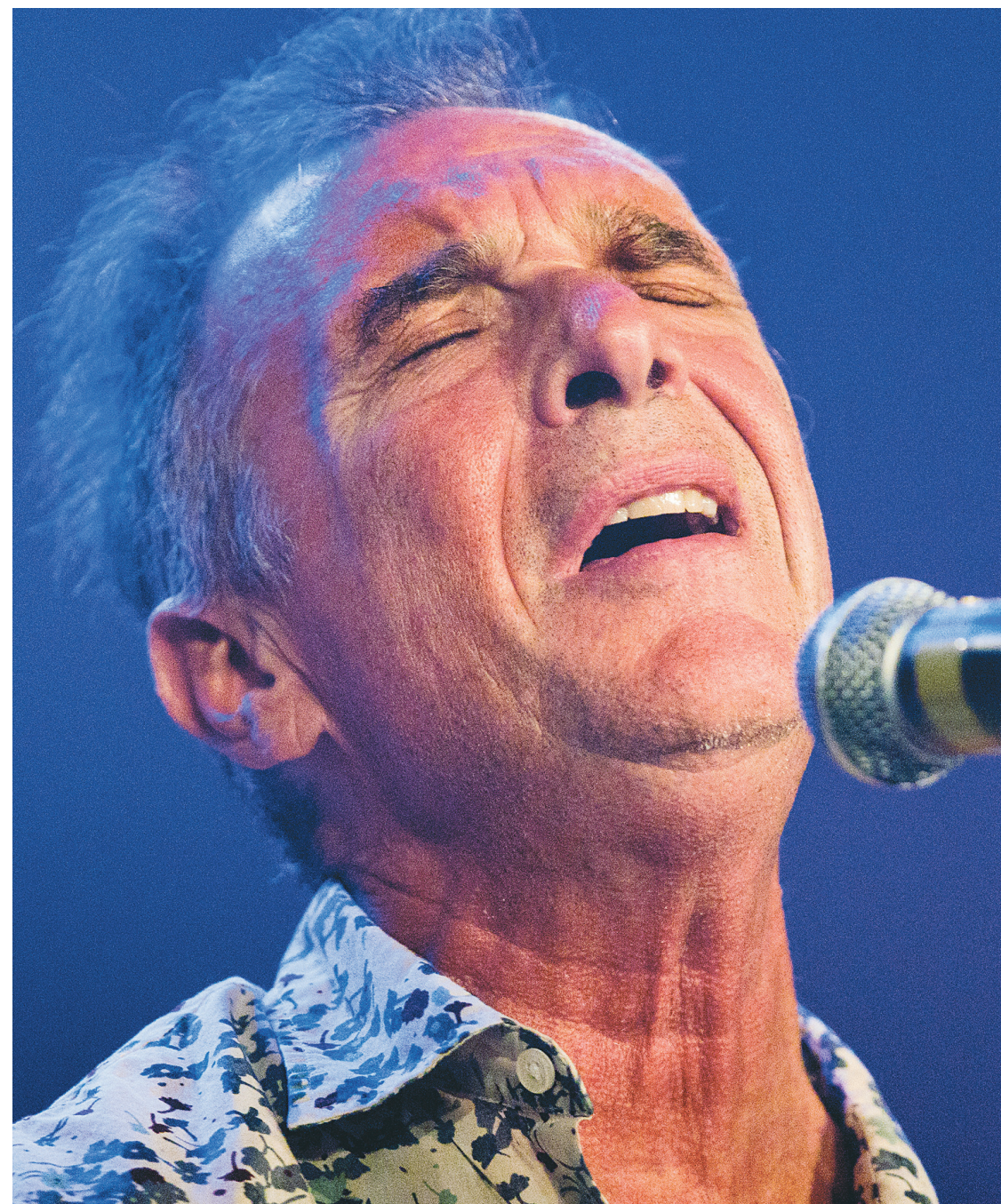
CHRISTOPHE HUSS

Steinway & Sons, le plus grand fabricant de pianos du monde, est en passe d'être racheté par le fonds d'investissement Kohlberg & Co. Basé à New York, Kohlberg & Co. n'est pas du tout spécialisé dans le monde de la musique. À l'enseigne de Kohlberg, Steinway rejoindra en fait un portefeuille notamment constitué de Bauer, un fabricant d'équipements de hockey, des machines à coudre Singer, d'Aurora, entreprise leader dans le domaine des services funéraires, et de BioScrip, fournisseur de matériel de parfums à domicile.

D'ores et déjà, le fameux immeuble du Steinway Hall, où les grands pianistes, dont Rachmaninov et Horowitz, venaient choisir leurs instruments, n'est plus dans le patrimoine de l'entreprise. Il a été vendu il y a quelques mois à un

VOIR PAGE A 8 : STEINWAY

SUR SCÈNE POUR LAC-MÉGANTIC



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

La solidarité se poursuit envers les évacués de Lac-Mégantic. La journée de mercredi s'est conclue par un grand concert-bénéfice au théâtre Le National, à Montréal. Zachary Richard (notre photo) a pris part au spectacle qui a fait salle comble. Le cajun a expliqué au public qu'il avait été très touché par la catastrophe, et qu'il avait lui-même contacté son agent afin de venir chanter à Montréal. Robert Charlebois, Damien Robitaille ou encore Lulu Hugues se trouvaient aussi parmi la trentaine d'artistes et de personnalités qui sont montés sur scène pour l'occasion. Joueurs de hockey, de tennis et de football ont aussi offert des objets mis en vente lors d'un encan silencieux tenu durant l'entracte.



GRAHAM HUGHES PC

Lire aussi · Deux ans de plus pour les élus de Lac-Mégantic. Québec déposera un projet de loi pour reporter les élections dans la municipalité. *Page A 3*

La Croix-Rouge a reçu 5 millions pour les sinistrés. L'aide de la MMA se fait toujours attendre. *Page A 3*

Mises à pied chez MMA à Farnham. La Montreal, Maine and Atlantic Railway a congédié 19 de ses quelque 75 employés au Québec. *Page A 3*

Premier contact réussi

Même sans engagement chiffré d'Ottawa, la mairesse de Lac-Mégantic est « très satisfaite » de sa rencontre avec la ministre Raitt

ISABELLE PORTER
à Lac-Mégantic

La mairesse de Lac-Mégantic, Colette Roy-Lacroche, s'est dite « très satisfaite », mercredi, de sa rencontre avec la nouvelle ministre fédérale des Transports, Lisa Raitt. Si la ministre n'a pas livré d'engagements précis ou chiffrés lors de son passage dans la municipalité dévastée, la mairesse a eu l'impression que son « cri du cœur » avait été pris au sérieux et que les réponses viendraient sous peu de la part d'Ottawa.

« C'est une rencontre très positive, j'ai senti beaucoup de sympathie pour la catastrophe que nous vivons, a-t-elle déclaré après l'échange qui a duré plus d'une heure trente. Il y a beaucoup d'écoute par rapport aux demandes que nous lui avons déposées. »

Plus tôt, la mairesse avait déclaré qu'elle « pouvait mordre » si on abusait de sa patience. Deux heures plus tard, elle déclarait en riant qu'elle n'aurait pas « besoin de mordre [...] pour l'instant ».

M^{me} Raitt lui a notamment annoncé que le député fédéral de la circonscription, Christian Paradis, serait chargé de « coordonner » le dossier entre les différents paliers de gouvernement. « Puis, elle m'a assuré que, le plus rapidement possible, ils pourraient être disponibles pour nous. »

La Ville de Lac-Mégantic compte sur le fédéral pour financer la construction de nouveaux égouts et aqueducs dans la municipalité dévastée. Elle souhaite aussi qu'on reconstruise la voie ferrée en la déplaçant loin du centre-ville.

VOIR PAGE A 8 : MÉGANTIC



Lisa Raitt

LE PARLEMENT COMME VOUS NE L'AVEZ JAMAIS VU

Phil White, cinquième sculpteur de Sa Majesté



JAKE WRIGHT LE DEVOIR

Arrivé en poste en 2006, Phil White a surtout travaillé à des bustes de la reine Elizabeth II et à la conception de nouvelles armoiries pour les deux Chambres. Il travaille seul alors que ses prédécesseurs disposaient d'équipes entières de sculpteurs.

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Chaque récession doit avoir son plan d'action économique. Si en 2008, le gouvernement conservateur a mis à contribution les pelles mécaniques du pays, au milieu des années 1930, ce sont les marteaux que le gouvernement fédéral a appelés à la rescousse. Ottawa a embauché, avec ses maillets, le sculpteur qui les maniait pour graver les blocs de pierre encore vierges de son Parlement flambant neuf. Le poste de sculpteur du Dominion était né. Phil White en est aujourd'hui le cinquième occupant.

Quand le Parlement fédéral est rasé par un incendie en 1916, sa reconstruction est lancée dès l'année suivante alors que le Canada célèbre son 50^e anniversaire. C'est au premier sculpteur en résidence, John Pearson, que revient le mandat de fixer le ton esthétique de l'édifice. Il en préserve le style néogothique et impose l'univers maritime comme trame symbolique. Une fois le décor planté, son poste restera vacant presque une décennie.

« C'est vers le milieu des années 1930 qu'on décide d'embaucher un sculpteur, Cléophas Soucy, et son adjoint Cœur de Lion MacCarthy. C'était

VOIR PAGE A 8 : PARLEMENT

AUJOURD'HUI



Montréal · 268 000 \$ pour Michael Applebaum. Même visé par 14 chefs d'accusation criminels, l'ex-maire a reçu ses indemnités de départ. *Page A 5*



Avis légaux..... B 6
Décès..... B 4
Météo..... A 4
Mots croisés..... A 4
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... B 2

ACTUALITÉS

Expériences sur les autochtones : l'APN veut réparation

Edmonton — Le chef de l'Assemblée des Premières Nations (APN), Shawn Atleo, affirme que le premier ministre Stephen Harper doit reconnaître les «horreurs» des expériences nutritionnelles effectuées sur des enfants affamés en augmentant les montants destinés aux programmes pour enfants autochtones. Selon M. Atleo, la révélation au sujet d'études démontrant qu'au moins 1300 enfants et adultes déjà affamés avaient fait partie d'expériences a provoqué l'adoption d'une résolution d'urgence, mercredi, lors du congrès an-

nuel de l'organisation à Whitehorse, au Yukon. Une étude d'un spécialiste de l'histoire de l'alimentation de l'Université de Guelph, Ian Mosby, donne des détails sur les tests menés entre 1942 et 1952 dans des réserves du nord du Manitoba, et dans six pensionnats autochtones à travers le pays. Tout à fait au courant du fait que les participants avaient faim et recevaient déjà une quantité insuffisante d'aliments, les chercheurs ont choisi de les utiliser comme sujets involontaires pour tester les effets de suppléments nutritionnels, plutôt que de recommander qu'ils soient correctement nourris. Le ministère des Affaires autochtones s'est déclaré choqué par les découvertes.

La Presse canadienne

SÉNAT

Affaire Duffy: le bureau de Harper affirme collaborer avec la police

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire à Ottawa

Le bureau du premier ministre nie entraver le travail des policiers dans leur enquête sur le chèque de 90 000\$ donné par l'ancien bras droit de Stephen Harper au sénateur Mike Duffy.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) tente d'obtenir un courriel qu'a envoyé

M. Duffy à ses avocats et dans lequel il explique les paramètres de son entente avec le chef de cabinet de M. Harper, Nigel Wright. Le réseau CTV, qui a mis la main sur ce courriel il y a deux mois, a indiqué mardi soir que la GRC lui en a demandé une copie. Préférant protéger ses sources, le réseau a refusé, envoyant la GRC au bureau de M. Harper. Selon CTV, une source aurait confié que le bureau de

M. Harper refusait de collaborer, ce que nie ce dernier.

« Contrairement à ce qu'indique le reportage de CTV, ce courriel ne nous a pas été demandé, a fait savoir par courriel la porte-parole Julie Vaux. Comme nous l'avons toujours dit, nous allons collaborer aux enquêtes. »

La GRC a indiqué qu'elle ne commentait pas l'enquête en cours. Le bureau du premier ministre a reconnu que ce courriel

existe, mais a cependant refusé de dire s'il en avait déjà eu une copie, s'il en a toujours une et, le cas échéant, ce qu'il contient.

Les 90 000\$ devaient permettre à Mike Duffy de rembourser au Sénat les allocations de dépenses qu'il avait touchées illégalement. Depuis les révélations, M. Wright a démissionné et M. Duffy siège comme indépendant.

Le Devoir



TRAGÉDIE À LAC-MÉGANTIC

LES RECHERCHES CONTINUENT...

SUIVEZ LA SITUATION D'HEURE EN HEURE
AVEC TOUTE L'ÉQUIPE DE TVA NOUVELLES



LCN
COUVERTURE SPÉCIALE
EN CONTINU
DÈS 5 H

LAC-MÉGANTIC

Québec favorable à ce que les élus siègent deux ans de plus

ALEXANDRE ROBILLARD
à Québec

Le gouvernement a l'intention de déposer un projet de loi pour prolonger de deux ans le mandat des élus municipaux de Lac-Mégantic.

Le ministre des Affaires municipales, Sylvain Gaudreault, a expliqué que le Conseil des ministres a accepté cette demande, formulée plus tôt cette semaine. M. Gaudreault a affirmé que la situation de la municipalité éprouvée par une tragédie ferroviaire ne se prête pas à la tenue d'élections, qui sont prévues cet automne dans toutes les villes du Québec.

En fin de semaine dernière, la mairesse Colette Roy-Laroche avait déclaré que le conseil municipal réclamait à l'unanimité un report des élections du 3 novembre, en raison de l'explosion d'un convoi de wagons-citernes remplis de pétrole qui a détruit le centre-ville de la municipalité.

En sortant du Conseil des ministres mercredi, M. Gaudreault a affirmé qu'un changement à la loi sera nécessaire pour répondre à cette demande.

Sans présumer d'une décision de l'Assemblée nationale, le ministre a dit avoir bon espoir de pouvoir procéder rapidement après la rentrée parlementaire, le 17 septembre, grâce à l'appui des partis de l'opposition. «Je ne peux pas présumer de la décision de l'Assemblée nationale, mais nous souhaitons évidemment dès la rentrée parlementaire déposer un projet de loi et, si l'Assemblée nationale veut s'en saisir, évidemment, et l'adopter, on pourra répondre favorablement à la demande de la municipalité de Lac-Mégantic et de la MRC», a-t-il dit.

Inondations de 1996

Selon M. Gaudreault, ce report donnera à la municipalité le temps de se ressaisir avant un déclenchement



« Ce ne sera pas le temps de mettre des pancartes sur les poteaux et de serrer des mains alors que le centre-ville est à terre »

Sylvain Gaudreault

d'élections. «La campagne électorale serait déclenchée le 18 septembre, a dit le ministre. C'est demain matin, le 18 septembre. Ce ne sera pas le temps de mettre des pancartes sur les poteaux et de serrer des mains alors que le centre-ville est complètement à terre. On va donner une chance à la municipalité.»

En 2015, des élections

pourraient se tenir à Lac-Mégantic, mais les élus n'obtiendraient qu'un mandat de deux ans de manière à garder le synchronisme avec l'ensemble des autres municipalités québécoises.

Cette exception n'est pas sans précédent, a expliqué le ministre Gaudreault, rappelant que la municipalité de La Baie, au Saguenay, avait ob-

tenu la même chose après les importantes inondations de 1996.

En ce qui concerne la possibilité de lancer une enquête publique sur la tragédie ferroviaire, M. Gaudreault a répété que le gouvernement a d'autres priorités. «Pour l'instant, il y a deux enquêtes en cours, à la Sûreté du Québec et au Bureau de la sécurité dans les transports; on va prendre une étape à la fois, a-t-il dit. Pour l'instant, il y a encore des mesures d'urgence qui doivent être prises immédiatement pour la municipalité de Lac-Mégantic.»

Des inquiétudes légitimes

Plus tôt, le ministre des Relations internationales et responsable de la région de Montréal, Jean-François Lisée, a affirmé que les municipalités du Québec ont des inquiétudes légitimes en ce qui concerne le transport ferroviaire à la suite du déraillement et de l'explosion du

convoi de wagons-citernes à Lac-Mégantic. M. Lisée a notamment évoqué le problème de l'inspection des voies ferrées, dans le contexte où le transport par rail s'est intensifié ces dernières années. «Les municipalités ont raison de se trouver inquiètes de la qualité des infrastructures», a-t-il dit.

Selon le ministre, la tragédie québécoise a soulevé des craintes partout en Amérique du Nord, où les convois circulent comme au Québec à travers des zones résidentielles en transportant parfois des matières dangereuses. «Cette tragédie de Lac-Mégantic a peut-être derrière elle cette possibilité de faire en sorte d'éviter de nouvelles tragédies semblables ailleurs en Amérique du Nord, en particulier, et peut-être ailleurs, a-t-il dit. Je pense que les enseignements qu'on va tirer ici vont être très importants pour sauver des vies ailleurs.»

La Presse canadienne

DONS AUX SINISTRÉS

La Croix-Rouge a reçu 5 millions, mais l'aide de la MMA se fait attendre

BAHADOR ZABIHIYAN

Les donateurs ont répondu à l'appel de la Croix-Rouge canadienne afin d'aider les sinistrés de Lac-Mégantic, mais la Montreal, Maine and Atlantic (MMA) n'a rien donné à la Croix-Rouge, même si la compagnie avait souligné à plusieurs reprises qu'elle souhaitait aider l'organisme humanitaire.

La Croix-Rouge a reçu plus de 5 millions de dollars de dons destinés à l'aide aux victimes de l'explosion de Lac-Mégantic. L'argent servira à aider les sinis-

L'organisme souhaite aider les sinistrés, en matière de frais funéraires, de logements et d'aide aux entrepreneurs

trés qui ont perdu leur maison et leurs biens, notamment ceux qui n'étaient pas assurés. Si les donateurs ont été nombreux, la compagnie qui possédait le train qui a explosé au centre-ville de Lac-Mégantic n'a pas donné un seul dollar à la Croix-Rouge, selon Myrian Marotte, porte-parole de l'organisme à Lac-Mégantic.

Aide promise

Pourtant, au lendemain de la catastrophe, l'entreprise avait fait savoir par voie de communiqué qu'elle avait même déjà contacté la Croix-Rouge. «La MMA a été en contact avec la Croix-Rouge et d'autres organismes locaux d'aide afin d'offrir de l'assistance en matière de logements, de nourriture et d'autres produits de première nécessité; nous voulons aussi communiquer directement avec les résidents, de manière individuelle, afin de répondre à leurs besoins», lisait-on dans le communiqué en anglais de la compagnie publié le dimanche 7 juillet, au lendemain de la catastrophe ferroviaire.

En entrevue avec *Le Devoir*, Yves Bourdon, un des membres du conseil d'administration de la MMA, qui joue le rôle de porte-parole, a indiqué qu'à sa connais-

sance, la compagnie n'avait établi aucun contact avec la Croix-Rouge. M. Bourdon estime que c'est le président de la compagnie, Ed Burkhardt, qui doit entrer en contact avec la Croix-Rouge, s'il y a lieu. «Je ne suis pas au courant si cela a été fait», dit M. Bourdon, en entrevue téléphonique avec *Le Devoir*.

Pour l'instant, M. Bourdon estime «être dans le jus par-dessus la tête», et que la priorité de la MMA à Lac-Mégantic, c'est de régler «les problèmes d'environnement».

Christophe Journet, responsable du marketing de la MMA, dit aussi ignorer si sa compagnie a tenté d'entrer en contact avec la Croix-Rouge. De son côté, l'organisme humanitaire a tenté de joindre la MMA, après avoir entendu que la compagnie souhaitait offrir son aide, selon M^{me} Marotte. Mais les responsables de la Croix-Rouge et de la MMA n'ont pas encore réussi à se parler. «On attend de voir ce qu'ils ont à dire», dit M^{me} Marotte.

M. Bourdon a toutefois laissé des messages ces derniers jours à des personnes de la Croix-Rouge, mais non pas en tant que représentant de la MMA, mais en tant que membre de l'Association des retraités du CN, dont il est l'un des présidents. «Mais on n'a pas eu la chance de se parler», explique M. Bourdon, qui ajoute que l'association souhaite venir en aide aux victimes de Lac-Mégantic.

La Croix-Rouge a apporté une aide d'urgence aux évacués dans les heures qui ont suivi l'explosion. A plus long terme, l'organisme souhaite aider les victimes, en matière de frais funéraires, de logements ou d'aide aux entrepreneurs directement touchés par l'explosion.

L'organisme maintient un guichet à Lac-Mégantic afin de mieux orienter les victimes dans leurs démarches administratives.

Le Devoir



Les 17 syndiqués et deux cadres mis à pied travaillaient à Farnham. D'autres licenciements ont eu lieu dans le Maine, aux États-Unis.

GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE

MMA met à pied 19 employés à Farnham

L'interruption de service à Lac-Mégantic est en cause, selon la compagnie ferroviaire

PIERRE SAINT-ARNAUD

Le syndicat des Métallos confirme que la compagnie Montreal, Maine and Atlantic Railway (MMA), qui exploitait le train à l'origine de la catastrophe de Lac-Mégantic, a mis à pied 19 de ses quelque 75 employés au Québec.

Les employés ont reçu l'avis mardi, mais le syndicat dénonce la façon cavalière de procéder de l'employeur, ce dernier n'ayant fait parvenir aucun préavis aux 17 syndiqués et deux cadres qui ont simplement été avisés de ne plus se présenter au travail sans autre explication.

Une porte-parole au siège social de la compagnie à Chicago a indiqué à *La Presse canadienne* que le président de MMA, Edward Burkhardt, a annoncé des mises à pied à Farnham, en Montérégie, et dans le Maine. Elle a précisé que ces mises à pied sont attribuables à l'interruption de service à Lac-Mégantic et que les employés seront réembauchés.

Inspection et entretien

Le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy, conteste cette prétention; il soutient au contraire que l'entreprise a mis à pied des employés chargés de l'inspection et de l'entretien du matériel roulant et de la voie ferrée sur des lignes qui sont toujours en activité. «Il y a 13 des employés qui sont directement liés aux opérations; des conducteurs de train, des opé-

Les opérations de nettoyage paralysées par un débrayage

Lac-Mégantic — Un arrêt de travail a paralysé temporairement, mercredi matin, les opérations de nettoyage du site de la tragédie de Lac-Mégantic, a révélé la mairesse de la municipalité, Colette Roy-Laroche, à l'occasion d'un point de presse en après-midi. Les employés responsables du nettoyage du site craignaient de ne pas être payés pour leur travail par la Montreal, Maine and Atlantic Railway (MMA), a indiqué la mairesse. Elle a révélé que ces employés avaient été recrutés par MMA, mais que la Ville s'était aussi as-

surée d'embaucher des personnes responsables de surveiller les travaux.

Des démarches pour régler le conflit de travail ont été menées par le gouvernement du Québec pour trouver une entente avec les employés. M^{me} Roy-Laroche n'a pas voulu révéler les détails des discussions entre les employés et le gouvernement.

La Sûreté du Québec a indiqué qu'en aucun temps le travail de ses enquêteurs n'avait été affecté par le débrayage des travailleurs de la MMA.

La Presse canadienne

Le problème. On était beaucoup plus près du minimum que les autres entreprises ferroviaires», a-t-il dit.

Daniel Roy ne se montre pas plus tendre quant à la manière dont le transporteur ferroviaire traite ses employés. «La compagnie n'a jamais rencontré nos membres. Il n'y a eu aucune communication pour les aider à tous égards, pour répondre à leurs besoins», lance-t-il.

Il précise que c'est plutôt le syndicat des Métallos qui a fourni des ressources de soutien aux membres pour les aider dans ces moments où plusieurs sont en détresse à la suite des événements de Lac-Mégantic. «Nos membres sont en maudit après cette compagnie-là. La compagnie se comporte de façon fort cavalière, se cache. Ils se sentent complètement laissés pour compte», dit le représentant syndical.

Congé de maladie

Par ailleurs, le «contrôleur de la circulation ferroviaire» qui était en poste à Farnham le soir de l'accident est en arrêt de travail pour maladie, depuis l'explosion, selon M. Journet. «À ma connaissance, il était en arrêt maladie. Je ne sais pas s'il a été suspendu; à ma connaissance [...] il était sous le choc [...] Il avait été interrogé par les autorités qui faisaient l'enquête», a indiqué M. Journet au *Devoir*.

Avec *Le Devoir*
La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La Croix-Rouge a apporté une aide d'urgence aux victimes dans les heures qui ont suivi l'explosion.

ACTUALITÉS

ANTARCTIQUE

Aires protégées : les É.-U. persistent malgré le non russe

ALEXANDRE SHIELDS

Washington entend toujours faire pression pour accroître la protection du fragile écosystème de l'Antarctique, malgré le blocage de la Russie, qui a réussi cette semaine à faire dérailler deux projets de création d'aires marines protégées.

Mardi, la Russie a empêché l'adoption de deux propositions de création d'aires marines protégées dans le cadre d'une réunion des membres — 24 États et l'Union européenne — de la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique. Cet organisme est chargé de gérer les ressources marines de la zone depuis 1982.

« Il ne peut tout simplement pas y avoir d'effort global pour protéger les ressources les plus menacées de la terre sans un effort tout aussi global pour créer des aires marines protégées », a répliqué mercredi le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, par voie de communiqué.

Les États-Unis et la Nouvelle-Zélande souhaitent établir une aire marine protégée de 2,3 millions de kilomètres carrés dans la mer de Ross, un secteur situé au sud de la Nouvelle-Zélande. Selon ce qu'a fait valoir M. Kerry, cette zone constitue « un laboratoire naturel. Son écosystème est aussi diversifié que productif, et il est de notre responsabilité de le protéger ».

Un deuxième projet est défendu par l'Australie, l'Union européenne et la France. Il s'agirait dans ce cas de créer un réseau de sept aires marines protégées sur la façade Est de l'Antarctique.

Il s'agissait d'un deuxième revers pour les partisans de la protection du continent le plus méridional de la planète. En octobre dernier, lors de la réunion annuelle des pays membres de la Convention, la Russie, la Chine et l'Ukraine s'étaient opposées aux projets d'aires marines par crainte de

voir les possibilités de pêche trop fortement réduites.

Washington ne compte cependant pas abandonner ces deux projets, malgré la fin de non-recevoir des Russes. « Nous n'avons pas trouvé d'accord sur tous les détails, mais un consensus est en train d'émerger sur le fait que l'Antarctique doit être protégé », a affirmé M. Kerry, rappelant qu'une nouvelle réunion internationale sur le sujet était prévue fin octobre en Australie.

Les eaux de l'océan Austral autour de l'Antarctique abritent des écosystèmes exceptionnels, avec des milliers d'espèces animales, en bonne partie préservées des activités humaines. D'importantes populations d'oiseaux, de phoques, de cétacés et de pingouins trouvent leur alimentation dans ces eaux.

Intérêt scientifique

Ce fragile équilibre naturel, de plus en plus mis à mal par les bouleversements climatiques, est désormais menacé par le développement de la pêche. C'est aussi là que le Japon tue chaque année des baleines, au nom d'une chasse présentée comme « scientifique », mais qui résulte en la vente de la viande des animaux abattus.

En plus d'une précieuse biodiversité, cet univers relativement peu touché par l'activité humaine présente un intérêt majeur pour les scientifiques. Les intérêts économiques sont toutefois de plus en plus manifestes. Lors d'une réunion consultative du traité de l'Atlantique qui s'est tenue en juin 2011, Moscou avait annoncé sa volonté de lancer des prospections de minerais et d'hydrocarbures en Antarctique, y compris dans les zones marines. Ces recherches potentiellement lucratives seraient impossibles si les aires protégées étaient créées.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

LE MONARQUE EN DÉCLIN



Des populations de papillons monarques de l'est du Canada connaîtraient un déclin de plus de 90%, selon ce que constatent les experts. Du jamais vu. Partout sur le continent, les scientifiques et les amateurs de papillons s'inquiètent d'ailleurs de la situation, d'autant plus qu'il s'agit d'un troisième déclin annuel consécutif. La population de ces papillons ne représente désormais plus qu'une fraction de ce qu'elle était il y a à peine 15 ans. PHOTO SHELLEY RYAN-HOVIND, UNIVERSITÉ DE L'ALBERTA/LA PRESSE CANADIENNE

GOLFE DU MEXIQUE

La plateforme Deepwater Horizon fuit toujours

Des nappes d'hydrocarbure ont été observées dans les eaux de la plateforme submergée

ALEXANDRE SHIELDS

Trois ans après avoir sombré dans le golfe du Mexique, la plateforme Deepwater Horizon laisserait toujours fuir du pétrole et des résidus de forage, selon les résultats d'analyses menées par des chercheurs américains.

Des chercheurs de l'Université de Californie ont étudié des échantillons provenant des nombreuses nappes d'hydrocarbure repérées dans les eaux du golfe depuis la mi-septembre 2012. Leurs travaux, publiés dans l'*Environmental Science & Technology Journal*, indiquent que les débris de la plateforme qui était exploitée par BP seraient la source des produits toxiques qui fuient toujours, plus de trois ans après la gigantesque marée noire.

Il ne semble pas que le pétrole provienne du puits qui a

coulé pendant plus de quatre mois, comme le redoutaient au départ les chercheurs. Les liquides recueillis à la surface du golfe du Mexique contiennent du pétrole et des additifs chimiques utilisés dans le cadre des forages. De tels produits ont sombré au fond de l'eau en avril 2010, avec la plateforme Deepwater Horizon. L'ampleur de la pollution occasionnée par ces fuites n'a pas été évaluée jusqu'à présent.

On sait toutefois que la marée noire continue d'affecter la biodiversité marine de la région. Dans un article publié en mai dans le magazine *Environmental Science and Technology*, des chercheurs ont indiqué que la pire marée noire de l'histoire américaine a eu des effets significatifs sur les succès de reproduction des poissons. Leurs embryons ont connu des mal-

formations, mais aussi des mortalités plus élevées au moment de la reproduction. Des effets caractéristiques de la toxicité du pétrole. Selon eux, cela démontre qu'« il est beaucoup trop tôt » pour prédire les effets à long terme de cette catastrophe environnementale.

Cinq millions de barils de pétrole

Le puits appartenant à BP a laissé s'échapper pas moins de cinq millions de barils de pétrole dans le golfe du Mexique à partir d'avril 2010. Depuis le naufrage de l'*Exxon Valdez* en 1989 — la pire marée survenue sur le territoire américain avant celle du golfe du Mexique —, plus de 500 déversements importants se sont produits dans le monde.

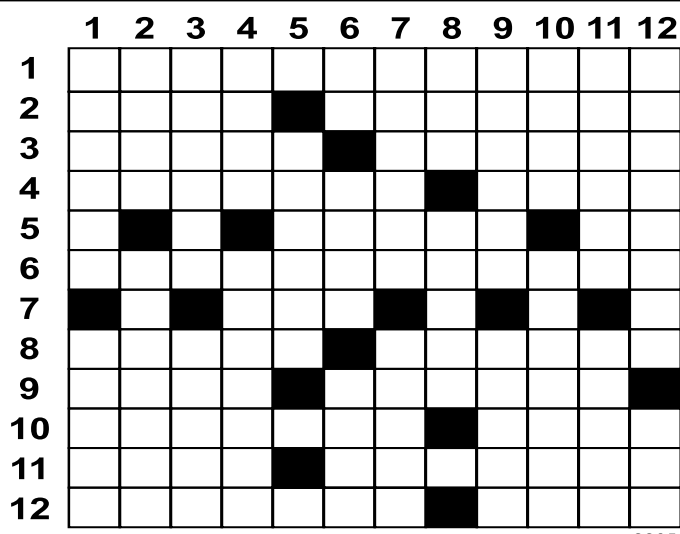
Malgré les risques environnementaux liés à l'exploration pétrolière en mer, les États-

Unis et le Mexique ont signé l'an dernier un accord de collaboration pour l'exploitation d'énergie fossile dans le golfe du Mexique, accord qui a ouvert un plus grand territoire pour la recherche d'or noir.

En novembre 2012, BP a aussi annoncé qu'elle comptait investir plus de 1 milliard de dollars pour mener de l'exploration pétrolière en eaux profondes au large de la Nouvelle-Écosse. En vertu de l'entente intervenue avec l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, la pétrolière britannique a mis la main sur les droits d'exploration de quatre secteurs où elle compte se lancer dans des travaux d'exploration qui devraient s'étendre sur six ans. Cette zone maritime se caractérise par sa riche biodiversité.

Le Devoir

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- Couverture de lit.
- Atmosphère spirituelle - Équipement du cheval.
- Sot - Carnations.
- Interdit une publication - Plante cultivée pour son tubercule alimentaire.
- Enrobé de sucre - Erbium.
- Déférente.
- Chef sudiste.
- Tenues d'avocats - Fil à suture.
- Dieu suprême du panthéon sumérien - Gorge.
- Couard - Être spirituel.
- Fiel des poissons - Courtières.
- Dessous de la chaussure - Donne à boire.

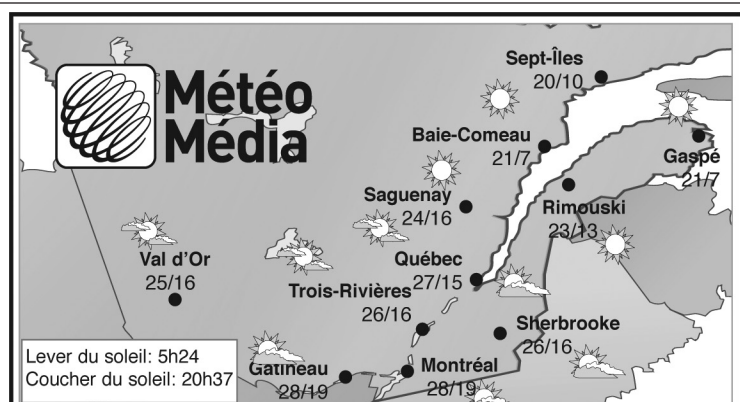
VERTICALEMENT

- Prolifération anarchique de cellules - Entrées espagnoles.
- Ouverture de poisson - Couteau éplucheur.
- Planète - Dans la culture juive, sorte d'automate à forme humaine.

- Chef d'Etat égyptien - Lâche.
- Aspirées.
- Marque la surprise - Espèce - Gardien de but.
- Manifeste - Interruption de travail.
- A cours au Danemark - Auteur de la Dame aux camélias.
- Instruit d'un secret - Gratins de légumes.
- Femme - Pressante.
- Plus gros que les articles - Devoir faire vite.
- Tordent du linge - Du verbe être.



SOLUTION DU DERNIER



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Sol 27/15	Ora 23/13	Londres	Sol 28/12	Sol 27/11
Moncton	Ave 27/14	Var 26/19	Los Angeles	Sol 23/19	Sol 23/18
Saint-Jean	Ave 27/14	Var 23/17	Mexico	Ora 19/12	Ora 22/12
Toronto	Ora 31/24	Ora 32/19	New York	Sol 35/26	Ora 36/26
Vancouver	Sol 23/15	Sol 24/16	Paris	Sol 29/16	Ave 29/16
Winnipeg	Ora 26/15	Sol 23/11	Tokyo	Ave 31/22	Sol 31/23

Montréal	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui	28	30/17	25/15	22/14
Passages nuageux.	Ciel variable.	Possibilité d'orages, pdp 70%.	Orages, pdp 40%.	Généralement ensoleillé.

Québec	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui	27	26/15	23/10	21/10
Passages nuageux.	Ciel variable.	Orages, pdp 90%.	Possibilité d'orages, pdp 60%.	Ensoleillé.

Gatineau	Ce soir	Demain	Samedi	Dimanche
Aujourd'hui	28	29/15	24/12	22/12
Ciel variable.	Ciel variable.	Possibilité d'orages, pdp 70%.	Possibilité d'orages, pdp 60%.	Ensoleillé.

Soyez au courant du temps qu'il fera dans 14 jours.

Consultez la tendance 14 jours.



INDE

22 écoliers meurent d'une intoxication alimentaire

IMRAN KHAN à Patna

Vingt-deux écoliers indiens ont succombé à une intoxication alimentaire dans l'État pauvre du Bihar et trente étaient toujours hospitalisés mercredi, un drame qui a déclenché la colère des habitants.

Vingt enfants décédés mardi, âgés de 4 à 10 ans, ont été inhumés mercredi matin près de leur école, un établissement public du village de Masrakh, dans la région du Saran. « Après 21 décès, nous venons d'apprendre qu'un autre enfant est décédé en cours de traitement », a déclaré à l'AFP le secrétaire à la Santé de l'État, Vyas Ji, alors que les soupçons se portent sur la présence probable d'insecticide dans les aliments.

Trente enfants restaient hospitalisés dans différents hôpitaux de cet État, le plus peuplé de l'Inde et considéré également comme le plus pauvre, où l'inflation a rendu indispensables les repas gratuits pour les indigents malgré des conditions sanitaires souvent déplorables.

Le drame a déclenché la colère des habitants de Chhapra, la principale ville du Saran, où des centaines de personnes ont brisé les vitres de cars scolaires et saccagé un poste de police

mardi soir. Les manifestants demandaient « des mesures fermes contre les fonctionnaires responsables » selon eux de la mort des enfants, a déclaré un responsable local, S.K. Mall.

Les élèves avaient à leur menu un plat de riz et de lentilles préparé dans l'école.

Insecticide

Les premiers éléments de l'enquête ont révélé la présence probable de phosphate contenu dans un insecticide. La cause des décès serait un empoisonnement pour lequel les malades sont traités à l'atropine, un antidote généralement utilisé contre les effets des gaz neurotoxiques, a-t-il ajouté.

« Mes enfants étaient partis à l'école pour apprendre. Ils sont revenus à la maison en pleurant et en disant qu'ils avaient mal, a témoigné un père bouleversé interrogé par la chaîne de télévision NDTV. Je les ai pris dans mes bras, mais ils n'arrêtaient pas de pleurer en se plaignant de souffrir de maux de ventre terribles. »

Le chef du gouvernement du Bihar, Nitish Kumar, a ordonné l'ouverture immédiate d'une enquête. Le gouvernement s'est engagé à verser 200 000 roupies (3400 \$CAN) aux familles des victimes.

Agence France-Presse

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des dizaines de Montréalais se sont réappropriés à leur façon le fleuve Saint-Laurent mercredi dans le Vieux-Port.

Des Montréalais adeptes de baignade urbaine

Le Vieux-Port a été le théâtre d'une nouvelle édition du Grand Splash

Des dizaines de Montréalais ont envahi les eaux du Vieux-Port, mercredi matin, afin de contribuer, à leur façon, à la réappropriation du fleuve Saint-Laurent par ses résidents.

Le Comité citoyen Montréal Baignade, qui organise chaque année depuis 10 ans le Grand Splash, revendique auprès des élus la mise en place de mesures visant à permettre la pratique de la baignade aux alentours de l'île.

Selon la Ville de Montréal, l'île comprend 75 km de rive,

dont 50% sont de propriété publique ou institutionnelle. Malgré tout, la baignade n'y est pas couramment pratiquée, bien que la qualité de l'eau le permet généralement.

Si ces adeptes de la baignade urbaine ont pu se rafraîchir mercredi en prévision d'une nouvelle journée de canicule, le temps chaud et écrasant des derniers jours devrait être un peu moins affligeant ce jeudi.

Le temps caniculaire qui perdurerait depuis plusieurs jours s'est en effet traduit en soirée

mercredi par de violents orages. Résultat? Plus de 62 000 clients d'Hydro-Québec étaient privés de courant, mercredi soir, en raison de fortes pluies et des puissants vents qui se sont abattus sur de nombreuses régions.

Sur son site Web, la société d'État indiquait que les régions de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière étaient les plus touchées. En Montérégie, 22 305 abonnés n'avaient pas d'électricité, peu après 20 h. Sur son compte Twitter, Hydro-Québec affirmait que

des équipes étaient à l'œuvre sur le terrain afin d'intervenir.

Environnement Canada avait publié des avertissements d'orages violents pour les régions qui étaient les plus touchées par les panes. Selon l'organisme fédéral, les averses devraient cesser tard mercredi soir. Des rafales pouvant atteindre jusqu'à 40 km/h dans certains cas pourraient accompagner les fortes précipitations.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

VILLE DE MONTRÉAL

Applebaum a touché une indemnité de départ de 268 000 \$

L'ancien maire par intérim de Montréal Michael Applebaum, qui a démissionné après s'être vu imposer 14 chefs d'accusation au criminel, a reçu plus d'un quart de million de dollars en indemnité de départ.

Il a obtenu 267 923,90 \$ en raison de ses années passées dans l'administration municipale. Le paiement comprend 108 204,90 \$ en indemnité de départ ainsi que 159 719,00 \$ comme allocation de transition.

M. Applebaum a en effet été maire d'arrondissement, président du comité exécutif, puis maire par intérim pendant sept mois, jusqu'au printemps. Son bref passage à la mairie a pris fin par une démission chargée en émotions, après que la police lui eut mis la main au collet en vertu d'accusations de corruption dans une enquête sur une affaire de pots-de-vin dans son arrondissement. En démissionnant, Applebaum a assuré qu'il prouverait son innocence.

Vision Montréal s'insurge

Selon des responsables municipaux, l'ex-maire a droit à une prime de départ en vertu de la loi provinciale, et aucune règle n'existe pour permettre aux autorités de saisir la somme. Dans un courriel, l'Hôtel de Ville précise que ni les raisons données pour son départ ni les accusations portées contre lui n'ont d'effet sur ses droits en vertu du régime de retraite pour les élus municipaux.

Le parti Vision Montréal s'insurge contre cette indemnité et a annoncé mercredi qu'il dépo-

serait, à la fin du mois d'août, une motion pour éliminer les montants versés aux élus qui quitteraient leur poste avant la fin de leur mandat, sauf pour des raisons valables.

Dans une déclaration transmise par voie de communiqué, le chef du parti, Louise Harel, estime que Montréal doit prendre exemple sur le gouvernement du Québec, qui étudie actuellement un projet de loi semblable pour les députés. « Les élus doivent s'engager en politique municipale pour l'entièreté de leur mandat. Le retrait d'un élu de la vie publique implique des coûts, notamment pour la tenue d'une élection partielle. Si l'élu n'a pas de raisons valables, notamment une maladie, qui l'empêchent d'exercer ses fonctions, Vision Montréal est d'avis que l'allocation de transition ne doit pas lui être versée », a ajouté Cindy Leclerc, conseillère de Rivière-des-Prairies et membre de la Commission de la présidence du conseil.

Si la Loi sur le traitement des élus municipaux permet à la Ville de verser une allocation de transition, le Règlement sur le traitement des membres du conseil, lui, établit que cette allocation est versée à toute personne qui cesse d'être membre du conseil après l'avoir été pendant au moins les 24 mois précédant la fin de son mandat. La motion de Vision Montréal vise à modifier ce règlement pour y inclure les nouvelles dispositions.

La Presse canadienne

NUNAVIK

Arrestation musclée filmée : un conseil de bande innu songe à poursuivre la SQ

BAHADOR ZABIHIYAN

Les membres du conseil de bande d'Unamen Shipu, à La Romaine, songent à entamer des poursuites judiciaires à la suite de la diffusion d'une vidéo sur les réseaux sociaux, dans laquelle des policiers de la Sûreté du Québec (SQ) semblent procéder à l'arrestation plutôt musclée d'un jeune homme, selon l'avocat Alain Arsenault, qui a été contacté par la communauté.

« Je vais regarder l'ensemble : civil, criminel, déontologique, [...] je n'exclus aucun recours », dit M. Arsenault, joint au téléphone par *Le Devoir*. L'avocat affirme que le conseil de bande de la communauté innu était en réunion mercredi afin de savoir s'il ferait appel à ses services dans le but d'entamer des procédures judiciaires.

La vidéo, largement diffusée sur les réseaux sociaux, a été filmée à l'aide d'un téléphone cellulaire. L'enregistrement est de mauvaise qualité, il est possible toutefois d'y distinguer deux agents de la SQ qui tentent de maîtriser un homme, qui se trouve à terre. Les deux agents, qui sont accroupis près de l'homme, lui assènent plusieurs coups de poing. Un des agents assène aussi des coups de matraque à l'homme, qui semble se débattre.

Le jeune homme qui apparaît dans la vidéo, filmée à partir de l'intérieur d'un véhicule et mise en ligne le 16 juillet, a expliqué qu'il se portait mieux. « Ça va un peu mieux », a dit Norbert Mestenepeo lors d'une entrevue téléphonique avec *Le Devoir*.

Enquête en cours

Sa tante Geneviève Mark a expliqué qu'il ne souhaitait pas parler davantage, sur les conseils de M. Arsenault. M. Mestenepeo a reçu neuf points de suture à la tête. Il a aussi des hématomes au niveau des bras, une bosse sur la tête, et il aurait abondamment saigné. M^{me} Mark a

contribué à diffuser la vidéo, sur son compte Facebook, afin de dénoncer ce qu'elle considère être un cas de brutalité policière. « Si on ne le fait pas, c'est qui, qui va bouger? », dit-elle.

La SQ a déjà indiqué qu'une enquête a été confiée à la Direction des normes professionnelles de l'organisation policière. « Il y a des équipes qui vont se déplacer, des policiers qui vont enquêter », indique Nathalie Girard, porte-parole de la SQ. L'intervention de la police a eu lieu le 16 juillet, selon elle. Les policiers ont reçu un appel leur signalant du « grabuge » à l'intérieur d'une résidence de La Romaine, en soirée. Les agents s'y sont rendus. Par la suite, la SQ a reçu un deuxième appel, provenant d'un « citoyen » qui avait « localisé » un homme. Les policiers ont répondu à cet appel, et ont retrouvé l'individu. Mme Girard explique que la vidéo montre cette intervention, sans confirmer l'identité de la personne au sol.

« Je vais regarder l'ensemble : civil, criminel, déontologique, [...] je n'exclus aucun recours »

Raymond Bellefleur, le chef d'Unamen Shipu, a décrit l'intervention de la SQ comme étant de la brutalité policière, et a demandé à ce qu'un service de police autochtone soit mis en place dans sa communauté, dans un communiqué de presse.

M^{me} Mark estime que les policiers qui sont intervenus ce soir-là n'avaient pas l'habitude de patrouiller dans la communauté. Selon elle, il s'agissait de policiers des « grosses villes » comme Sherbrooke ou Trois-Rivières. Elle souhaiterait plutôt voir des policiers des villes environnantes qui assurent la sécurité de cette communauté de 1000 habitants, comme c'est d'habitude le cas.

Selon elle, les relations entre les Innus et la SQ vont généralement « très bien ». « On ne veut pas se venger, mais il faut que ça s'arrête, la violence », conclut-elle.

Le Devoir

Le propriétaire du site qui a diffusé la vidéo du meurtre de Jun Lin accusé

Edmonton — La police a porté une accusation contre le propriétaire du site Internet qui avait publié la vidéo du meurtre de Jun Lin, pour lequel Luka Magnotta est accusé. Mark Marek, d'Edmonton, qui exploite le site *best-gore.com*, devra faire face à un chef d'accusation de corruption des mœurs. Selon la police, Marek, âgé de 38 ans, savait que la vidéo qu'on lui avait envoyée était celle d'un véritable meurtre et il l'a quand même mise en ligne. Marek doit comparaître ce jeudi à Edmonton. Le procès de Magnotta doit s'amorcer en septembre à Montréal. Il est accusé du meurtre de l'étudiant chinois Jun Lin. Des

parties du corps de la victime avaient été retrouvées dans divers endroits du pays, et le meurtre sordide avait fait les manchettes un peu partout sur la planète. Magnotta a plaidé non coupable. Avant que Marek ne soit accusé, une brève déclaration publiée sur son site Web mentionnait qu'il rencontrerait la police pour une entrevue et qu'il pourrait être arrêté. « Cela peut sembler bizarre, mais à ce moment-ci de ma vie, la prison n'apparaît pas comme entièrement inintéressante », est-il écrit. « Je n'aurais rien contre le fait de prendre une pause de la planète. J'ai consacré ma vie au combat contre le Mal et les mensonges, et je sais désormais que Dieu et la vérité sont de mon côté. » « Je ne crains pas les serviteurs de Satan. D'une façon ou d'une autre, ma vie prendra fin un jour, tout comme les leurs. » Marek risque deux ans de prison.

La Presse canadienne

3

BOUTEILLES DE VOTRE

CHOIX

ET PLUS

10%

AUSSI APPLICABLE
SUR LES
BOUTEILLES
DÉJÀ RÉDUITES

AUJOURD'HUI SEULEMENT

La modération
a bien meilleur goût.

Educalcool

PRENEZ GOÛT
À NOS CONSEILS

SAQ

18+ Exclut de cette offre : titulaires de permis, SAQ Dépôt, agences de la SAQ et comptoirs Vin en vrac. L'offre Economisez 10% avec tout achat de 3 bouteilles et plus est en vigueur le 18 juillet 2013 seulement et s'applique uniquement à l'achat d'un minimum de 3 produits alcooliques offerts en succursale et dans SAQ.COM. Les 10% de rabais sont calculés sur le prix courant. Sont exclus de cette offre : les cartes-cadeaux SAQ, les cartes de dégustation, les bons-cadeaux « Les Connaisseurs », les produits commandés par l'entremise du service des commandes privées, les produits en vente dans le catalogue *Le Courrier vinicole*, ainsi que tout autre article ou produit non alcoolique. La consigne sur les bières est exclue du montant d'achat donnant droit à l'escompte. Achats non cumulatifs. Aucune mise de côté n'est acceptée. 18 ans ou plus.

ÉDITORIAL

LES LANCEURS D'ALERTE

Souci démocratique

Des États-Unis nous sont parvenus les échos de deux déclencheurs d'alerte (*whistleblowers*) sur la culture très méticuleuse du gouvernement pour le contrôle de l'information tous azimuts. De Suisse nous sont parvenues les confidences de deux lanceurs d'alerte français sur la vénération qu'ont des puissants pour la fraude fiscale. Leur dénominateur commun? Un souci certain pour la qualité démocratique. C'est rare!

Il y a peu, le président Barack Obama a assuré avoir un penchant affirmé pour la transparence, pour l'ouverture, la liberté et autres mots-valises formulés pour impressionner les crédules. Comme il se doit, il a joint le geste à la parole en ordonnant deux choses: la publication intégrale des 7000 pages composant les *Pentagon Papers* sur la guerre du Vietnam et dont Daniel Ellsberg livra des extraits.

La deuxième? Le dévoilement par la National Security Agency (NSA) de 50000 pages. Ce faisant, Obama a fait preuve d'un certain humour. Celui, plus précisément, qui se confond avec le cynisme. Car en fait de secrets, la NSA a levé le voile sur un manuel de cryptologie de... 1809! Sur une photo prise par un espion en... 1919! Sur un dossier ayant la Chine de... 1946 comme sujet! Bref, le président s'est appliqué à fourguer des reliques.

Il en a été ainsi parce que, selon Ellsberg, selon des chercheurs universitaires et surtout l'organisme Reporters Committee for Freedom of The Press, pour tout ce qui a trait aux déclencheurs d'alerte ou mécaniciens de SOS, on ne sait plus comment dire, Obama est pire que ses prédécesseurs. Il est en tout cas beaucoup plus agressif à leur endroit comme en témoigne le nombre de poursuites commandées contre ceux et celles qui ont déplacé le moindre paravent sur les « coups » de l'État au nom de la morale.

Oui! La morale. Pour Edward Snowden et Bradley Manning, les plus connus d'entre eux, mais aussi pour Darrel Anderson, Jeremy Hammond, Aaron Swartz, qui s'est suicidé, et bien d'autres, la politique suivie par l'actuelle administration à propos du droit du public à l'information se distinguant par un blocage plus musclé que sous George Bush. Faut le faire!

Un blocage d'ailleurs documenté et qui commande, pour Snowden et autres, la mise en relief des dérives de l'État au nom de l'obligation éthique. En fait, l'opacité érigée par le gouvernement en système a naturellement favorisé l'usage de méthodes, parfois spectaculaires, comme en fait foi le recours à WikiLeaks, dans le but de sensibiliser le public au viol de ses droits par ledit gouvernement avec la complicité des chevaliers du Saint-Graal informatique, soit Facebook, Apple, Google, Microsoft et consorts. Certains, parmi ces derniers, ont proposé à l'État, tenez-vous bien, ce qui suit: doter leur quincaillerie technologique d'aspirateurs d'informations. C'est tout dire!

Dans une étude effectuée par le sondeur américain Joseph Zogby sur les jeunes, sur les moins de 30 ans, soit l'âge de Manning, Snowden et compagnie, on apprend qu'elle est la génération la plus attachée au devoir de conscience, aux principes. Dans une proportion de loin supérieure (63%) à celle des autres générations, les moins de 30 ans sont en désaccord avec la martingale politicienne qu'est l'expression suivante: « Je soutiens mon pays, qu'il ait tort ou raison. » Dans une proportion de 84%, les Manning et autres pensent « qu'une puissance impériale adoptant tel comportement sans égard à ce que le monde pense » a une mauvaise conduite.

Cette dernière expression, on peut maintenant l'appliquer à la France et surtout à la Suisse. Le 5 juillet dernier, les autorités du royaume des entrelacs des vices financiers ont emprisonné dans un endroit secret Pierre Condamine-Gerbier. Un banquier qui, pendant plus de vingt ans, a travaillé pour des banques suisses, notamment UBS, versées en fraude fiscale des grandes fortunes et des entreprises. La Suisse lui reproche d'avoir témoigné, comme on le lui avait exigé, auprès de l'administration française et des parlementaires sur les us et coutumes des individus qui ont la haine de l'impôt chevillée au corps. C'est seulement le 14 juillet que les Suisses ont avoué avoir mis Condamine-Gerbier au cachot.

En ce qui concerne maintenant Hervé Falciani, informaticien français basé à la filiale de HSBC à Genève et écœuré par les mœurs financières de dizaines de milliers de fraudeurs, cela fait cinq ans, après que l'administration fiscale a bénéficié de ses informations, qu'il attend que le ministère de la Justice prenne enfin le relais. Cet homme très courageux est en cavale depuis des mois et des mois et il ne se passe... rien. Et ce, pour une raison bien simple: en France comme aux États-Unis, la qualité démocratique est considérée comme un obstacle. À quoi? L'intérêt très personnel, évidemment.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Aux gens de Lac-Mégantic

En entamant la lecture du roman de Michel Rostain, intitulé *Le fils*, j'ai trouvé en exergue ce poème d'Erich Fried, dont les mots pourraient servir de baume aux sinistrés de Lac-Mégantic.

Chercher encore des mots
Qui disent quelque chose
Là où l'on cherche les gens
Qui ne disent plus rien
Trouver encore des mots
Qui savent dire quelque chose
Là où l'on trouve des gens
Qui ne peuvent plus rien dire
Bon courage

Jean-Marie Cliche
Le 9 juillet 2013

Le train de la honte au cœur d'une ville

Il se trouvera toujours des rapaces de bonne fortune pour profiter de la brèche que leur offre le système pour augmenter leurs profits. En ce sens, le drame de Lac-Mégantic ne fait pas exception à la règle.

En effet, on aura beau tenter de trouver des coupables auprès du conducteur du train, Tom Harding, ou des dirigeants de la compagnie ferroviaire MMA, on devra admettre tôt ou tard que les premiers responsables de cette catastrophe inimaginable demeurent les intervenants du ministère des Transports du Canada qui ont permis, par leur laxisme éhonté, la déréglementation tolérant un seul chauffeur à bord... conséquence directe de la descente du train de la honte au cœur d'une ville jusqu'alors paisible!

Henri Marineau
Québec, le 14 juillet 2013

Les étoiles

Pour caractériser la personnalité et l'action de la mairesse de Lac-Mégantic, madame Colette Roy-Laroche, il n'est pas exagéré de citer Charlie Chaplin: « Du chaos sortent les étoiles. »

Jean-Marie Desgagné
Québec, le 16 juillet 2013

Mon cœur québécois

En tant qu'immigrante française arrivée au Québec en 2011, je me pose souvent des questions quant à ce qui définit aujourd'hui ce que je pourrais considérer comme « mon » pays: le lieu qui m'a vue grandir ou celui qui me voit m'épanouir?

Certes, j'ai un passeport et un accent français. Certes, je suis attachée à l'histoire française et je consulte régulièrement les nouvelles. En fait, je pense même que la France restera pour toujours « mon pays d'origine ». Mais au fil de mes engagements, de mes lectures, de mes rencontres, un autre pays s'installe en moi.

Un autre pays qui m'a fait tressaillir lors du printemps 2012 et pour lequel j'ai envie de continuer de lutter. Plus je le parcourais, plus je m'informe sur son histoire et plus je m'y attache. Plus j'ai envie de m'y impliquer.

Ainsi, je me sens souvent prise dans un entre-deux, un « entre-deux-pays ».

Mais depuis deux jours, autant vous dire que mon cœur a pris un parti fort.

Depuis deux jours, mon cœur est avec les habitants de Lac-Mégantic. Depuis deux jours, mon cœur est québécois.

Blandine Parchemal
Montréal, le 7 juillet 2013

Il était une fois l'Amérique

Étonnante Amérique: on y défend le droit fondamental à la vie en allant jusqu'à remettre en question le droit à l'avortement, certains États n'ont pas aboli la peine de mort, mais on tient mordicus à ne pas révoquer le droit constitutionnel de la possession et du port d'armes, accepté socialement non seulement à des fins récréatives, mais aussi en guise de légitime défense.

Se faire justice à soi-même en ciblant une personne quant à son comportement, à son allure, peut-être à sa race, sans pouvoir juger en toute circonstance qu'on ait affaire réellement à un criminel, un malfaiteur, à une menace sur sa vie. Voilà l'Amérique d'aujourd'hui, encore ancrée en partie au temps du Far West. La juge au procès Zimmerman refusait que l'on prononce en cour l'expression « profilage racial », seul le mot « profilage » était admis. Que l'on choisisse un terme ou l'autre, le drame demeure en dépit du verdict. Est-ce étonnant qu'un simple vigile de quartier ait fini par tuer ce qui semble être une innocente victime non armée quand un policier peut commettre une telle bétise parce qu'une personne jugée louche n'a pas obtempéré à ses ordres et semblait représenter une menace (cas Villanueva-SPVM)?

Au tribunal américain, le doute raisonnable quant à la légitime défense a prévalu, non pas le « hors de tout doute » quant à la décision de l'accusé de tirer sur le « suspect ». Les jurés ont fondé leur unanime décision strictement sur les preuves présentées. Néanmoins, un vaste débat de société s'impose.

Carol Patch-Neveu
Montréal, le 15 juillet 2013

LIBRE OPINION

Mégantic: 10 questions au premier ministre du Canada

AIMÉ LAGARDE

Chambly

Monsieur le Premier Ministre, C'est avec la plus extrême indignation que j'ai appris, à la suite de la catastrophe de Lac-Mégantic, que le gouvernement canadien tolère que des compagnies ferroviaires [...] abandonnent sans aucune sorte de surveillance leurs trains chargés de produits inflammables et potentiellement explosifs sur une voie ferrée principale.

C'est avec le plus grand ahurissement que j'ai appris que le gouvernement canadien tolère que le moteur de la locomotive de ce convoi laissé sans surveillance continue à fonctionner! [...]

J'en suis venu à la conclusion qu'une telle négligence de la part du gouvernement est objectivement un véritable encouragement à l'action terroriste: c'est pousser au crime que d'offrir ainsi une bombe potentielle à un groupe mal intentionné (ou même à un seul individu capable de desserrer des freins et, si besoin est, en terrain plat, par hypothèse, capable de pousser la manette des gaz... C'est moins compliqué que de piloter un Boeing 767!) C'est offrir à des terroristes le cadeau

d'un engin infernal tout préparé, d'une bombe livrée à pied d'œuvre déjà amorcée, arme de destruction massive constituée de cinq locomotives tirant 72 wagons chargés d'un produit extrêmement dangereux [...].

Cette fois-ci, le scénario s'est réalisé tout seul, sans même l'intervention d'une personne malveillante. [...] Mais le résultat est le même: de nombreux morts et des dommages matériels extrêmement importants; une ville dévastée et une population traumatisée. [...] Et après ce désastre, c'est aux gouvernements de la municipalité et du Québec qu'il incombe de ramasser les pots cassés. [...]

Monsieur le Premier Ministre, pouvez-vous, d'ores et déjà et sans présumer des résultats de l'enquête à faire sur les lieux de la tragédie, nous indiquer quels changements vous comptez apporter sans délai aux règlements qui régissent le transport ferroviaire et en particulier en ce qui concerne les compagnies de seconde zone (de classe 2), de façon à ménager dans cette économie capitaliste en folie une plus grande place pour l'humain, une place pour la dignité, pour le respect, pour la sécurité de vos concitoyens? Après tout, l'économie, c'est sans doute, entre autres choses, des ressources naturelles, des entreprises et des marchandises, mais c'est

d'abord et avant tout une collectivité d'humains, au service, au développement et au bonheur desquels cette activité économique doit être vouée. Et n'était-ce pas des valeurs de cet ordre (de respect, de dignité, de paix et de sécurité) que nos soldats étaient allés défendre et promouvoir en Afghanistan?

Pouvez-vous, Monsieur le Premier Ministre, confirmer le fait que la compagnie MMA Railway avait le droit de stationner son train à Nantes, là où elle l'a fait le 5 juillet? qu'elle avait le droit de le laisser sans surveillance pendant plusieurs heures, le moteur de la locomotive restant en marche? qu'elle avait le droit de n'utiliser qu'un seul conducteur pour diriger un convoi de 5 locomotives et 72 wagons? et qu'elle avait le droit d'utiliser des wagons-citernes DOT-111 pour le transport du pétrole brut léger?

Allez-vous, finalement, vous décider à être proactif, en ces questions de transport ferroviaire? Plutôt que d'attendre benoîtement que les compagnies récalcitrantes s'autorégulent d'elles-mêmes? Plutôt que d'attendre qu'il y ait d'autres catastrophes?

Allez-vous resserrer les règlements sur l'épaisseur des parois des citernes transportant du pétrole?

Allez-vous imposer l'obligation de stationner un

train dans une voie de garage munie d'un taquet dérailleur ou d'un taquet d'arrêt et non pas sur une voie principale? Et en terrain plat, sans possibilité de dévaler vers une zone habitée?

Allez-vous, dans le cas d'un train à l'arrêt en attente d'une équipe de relève, imposer l'obligation d'immobiliser chacune des locomotives et chacun des wagons à l'aide des freins de sécurité?

Allez-vous imposer l'obligation d'avoir une surveillance sur place, pendant tout arrêt pour un changement de quart de travail?

Allez-vous imposer l'obligation d'avoir plus d'un conducteur à bord d'un convoi aussi important, aussi potentiellement dangereux et aussi sensible aux possibles interventions d'un commando terroriste?

Allez-vous prévoir des sanctions sévères (des amendes salées) pour chacun des manquements à ces règlements?

Allez-vous faire surveiller les trains par du personnel qualifié plutôt que de laisser les compagnies décider elles-mêmes à quelle partie des règlements elles vont se conformer?

Et allez-vous vous assurer que ces mesures dissuasives seront appliquées avec rigueur?

Merci, Monsieur le Premier Ministre, enfin de penser aux gens et non pas seulement à l'argent.

17 JUILLET, JOURNÉE DE LA JUSTICE INTERNATIONALE PÉNALE

Le CPI à l'heure des bilans

FANNIE LAFONTAINE

Professeure agrégée à la Faculté de droit de l'Université Laval et Fondatrice et directrice de la Clinique de droit international pénal et humanitaire (CDIPH)

ALAIN-GUY TACHOU SIPOWO

Doctorant et chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université Laval et superviseur à la CDIPH

Omar el-Béchr, le président du Soudan, qui fait l'objet de deux mandats d'arrêt lancés par la Cour pénale internationale (CPI) pour génocide et crimes contre l'humanité au Darfour, est le présumé criminel le plus mobile de la terre. Encore hier, il arpente les rues d'Abuja au Nigéria, serrant les mains des autres chefs d'État lors d'une rencontre régionale, sans crainte réelle d'être importuné par les forces de l'ordre. Pourtant, c'est le tout-puissant Conseil de sécurité des Nations unies qui avait demandé à la CPI, en mars 2005, d'enquêter sur les crimes commis au Darfour. Cette décision historique (il s'agissait du premier renvoi de l'organe politique à la nouvelle Cour) semblait indiquer clairement que la solution du conflit au Darfour passait entre autres par la justice. Que l'impunité était un obstacle à la paix. Une de nous avait écrit dans ces pages, il y a exactement 5 ans, le 17 juillet 2008, à la suite de la décision du procureur d'alors d'inculper Béchr, que « si la CPI décide de lancer un mandat d'arrêt, cette décision devra être appuyée sans équivoque par la communauté internationale, au risque d'ébranler les fragiles fondations du système de justice pénale internationale... De cet effort collectif dépend la crédibilité de la CPI. » Cet effort n'est pas venu. Béchr est libre. D'autres aussi. Le Conseil de sécurité ne fait rien pour aider la CPI, qui dépend pourtant des États pour mener à bien son mandat. L'Union africaine a adopté une attitude belliqueuse envers la CPI et refuse la coopération. Où en est la Cour et qu'en est-il de cette entreprise de lutte contre l'impunité née après la Deuxième Guerre mondiale qui se pérennisait enfin avec sa création?

17 juillet 1998

Il y a en effet 15 ans, le 17 juillet 1998 à Rome, les États adoptaient le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, un traité international créant la première juridiction permanente à vocation universelle responsable de juger les auteurs présumés des crimes internationaux les plus graves, à savoir le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime d'agression. Portée essentiellement par les « puissances moyennes », le Canada en tête, et par la plupart des pays en voie de développement, la Cour a commencé ses activités en juillet 2002 en se passant de la participation des puissances de premier ordre que sont les États-Unis, la Chine, la Russie, l'Inde et Israël.



Le président soudanais, Omar el-Béchr, fait l'objet de deux mandats d'arrêt lancés par la Cour pénale internationale pour génocide et crimes contre l'humanité commis au Darfour.

Cette fracture, que l'on connaît très peu dans un système international où rien ne se fait sans l'appui des plus grands, découle pourtant d'une prise de conscience unanime voulant que « trop c'était trop », plus jamais on ne tolérerait « ça ». La tragédie des Balkans et du Rwanda du début des années 1990 et la réponse judiciaire que le Conseil de sécurité y apporta en créant les tribunaux pénaux internationaux *ad hoc* des Nations unies pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda avaient fini de convaincre beaucoup que la paix par la justice n'est pas qu'une utopie. En créant la CPI, on voulait donner un second souffle à l'héritage de Nuremberg.

La CPI est donc née dans une période de grands espoirs. Les ONG de par le monde ont activement participé à sa création. Il en est résulté une institution qui, si elle répond dans les textes aux attentes légitimes de la société civile, est à certains égards en contradiction avec les intérêts nationaux des États, du moins ceux impliqués d'une façon ou d'une autre dans une situation de

conflit. Qu'on se rappelle pour preuve la sourde oreille du Conseil de sécurité à l'appel de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et d'un groupe de plusieurs dizaines d'États pour que la situation actuelle en Syrie fasse l'objet d'enquêtes par le Bureau du procureur de la CPI. Les espoirs (démésurés?) placés en la Cour se confrontent au fait que la CPI se détache de l'axe de la puissance internationale pour se rapprocher des plus faibles. D'où la politique de n'exempter personne de répondre de ses crimes, y compris les présidents en exercice. Dans les pays où elle enquête, notamment en République démocratique du Congo, en Ouganda, en Côte d'Ivoire, en République centrafricaine, au Kenya et au Soudan, elle n'a ainsi visé essentiellement que des chefs militaires, civils et politiques.

D'autre part, parce qu'elle n'est plus uniquement une justice pour la paix dans l'intérêt des vainqueurs des conflits, la CPI est proche des victimes à qui elle a promis la parole, la guérison, la réconciliation et l'établissement de la

mémoire historique de leurs souffrances. À travers les procès ouverts dans les pays en conflit où la Cour intervient, de nombreuses victimes d'abus de pouvoir se sont vues offrir la possibilité de monter au créneau pour faire entendre leurs voix.

Statut de Rome

En dépit de ces objectifs louables, la Cour fait aujourd'hui face, après 15 années d'existence seulement, à des critiques de toutes parts, dont les plus véhémentes proviennent le plus souvent des États. Bien qu'on perçoive un réchauffement des relations entre les États-Unis et la Cour depuis peu, les principales puissances sont loin d'être prêtes à faire le pas pour rejoindre l'institution internationale, dont elles dénoncent essentiellement le pouvoir du procureur. Pour l'Union africaine, qui appelle ses États membres à quitter la Cour, celle-ci a écorné sa crédibilité parce que son procureur ne poursuivait que les Africains. Sans être nécessairement bien articulée, parce que les situations africaines, à l'exception de la Libye et du Soudan, renvoyées par le Conseil de sécurité, et du Kenya, où le Procureur a agi de façon autonome, ont été renvoyées par les États africains eux-mêmes, cette critique nécessite, dans l'optique du réchauffement des relations avec l'Union et par souci d'apparence de justice, que la Cour diversifie ses poursuites. Il en va de sa légitimité et de sa crédibilité. La prochaine décennie sera cruciale à cet égard.

En tout état de cause, nous serions de mauvaise foi de ne pas reconnaître que l'avènement de la Cour n'a pas changé quelque chose dans l'ordre international. Sa création a permis le développement au niveau national d'une sensibilité plus accrue aux atrocités commises à travers le monde. Le principe découlant du Statut de Rome selon lequel il revient en premier lieu aux États de lutter contre les crimes graves doit devenir le chantier prioritaire de la justice internationale pénale. L'avenir de cette dernière sera, nous en sommes convaincus, déterminé par le rôle des institutions nationales, moins vulnérables aux contradictions associées aux intérêts géostratégiques. Toutefois, pour intéressant qu'il soit, ce paradigme ne peut véritablement atteindre les objectifs escomptés de lutte contre l'impunité et de réparation des victimes que si la coopération internationale est mise à contribution.

Dans ce contexte, en tant que pionnier dans le maintien de la paix et artisan de la CPI, le Canada a une partition importante à jouer, au pays comme à l'étranger. Il doit continuer de poursuivre les auteurs présumés de crimes internationaux qui se trouvent sur son territoire au lieu de simplement les renvoyer chez eux et soutenir activement les processus nationaux visant la poursuite des criminels de guerre, par le biais de l'aide internationale ou par l'entremise des organismes de coopération de la société civile. Son leadership mondial dans le domaine en dépend, et de son soutien, ainsi que celui d'autres États de droit, dépend l'avenir de la justice internationale pénale.

LA RÉPLIQUE > LA LOI DE 2013 SUR LA SUCCESSION AU TRÔNE

Benoît Pelletier ou la nostalgie de l'époque impériale

DANIEL TURP

Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

La Loi de 2013 sur la succession au trône, actuellement contestée devant les tribunaux par deux professeurs de droit constitutionnel de l'Université Laval, a pour objet de donner l'assentiment du Canada à des modifications des normes jusqu'ici contenues dans le Bill of Rights de 1689 et l'Act of Settlement de 1701, qui limitent — injustement, eu égard aux valeurs de notre époque — les règles d'accès au trône. Qui peut modifier « pour le Canada » ces règles, et selon quelle procédure? C'est là, en résumé, tout l'objet du débat actuel qui met en cause non seulement les droits constitutionnellement garantis des provinces, mais aussi la question des conséquences du rapatriement de 1982 sur l'indépendance du Canada.

Dans les pages de ce journal, Benoît Pelletier a prétendu, comme l'a fait récemment le ministre fédéral de la Justice Rob Nicholson dans la *Revue parlementaire canadienne*, « que le Canada ne dispose pas de règles en matière de succession au trône », mais bien seulement d'une forme de copie automatique des règles britanniques de succession royale. Ce « droit miroir » serait tiré du préambule de la Loi constitutionnelle de 1867 et aurait pour conséquence de s'appliquer en droit canadien, et ce, quels que soient les changements apportés par le Parlement britannique aux règles relatives à la désignation de leur chef d'État. Cette atteinte à la souveraineté du Canada vaudrait tant et aussi longtemps que le Canada n'aurait pas « rapatrié » de Londres ces règles de succession étrangement « oubliées » lors du rapatriement de 1982.

LE DÉCLENCHÉUR

« Nous avons bien du mal à croire qu'un tribunal canadien déclarerait inconstitutionnelle une règle — l'exclusion des catholiques du trône — dont l'existence juridique remonte à 1689, qui repose sur des motifs hautement historiques datant du XVI^e siècle, et dont le Parlement du Royaume-Uni vient de reconfrmer récemment la pertinence en adoptant, comme il l'a fait, la loi portant sur la modification des règles de succession au trône. » Benoît Pelletier, *Le fédéral n'a pas agi inconstitutionnellement*, *Le Devoir*, 12 juillet 2013.

Si, comme l'affirme le professeur Pelletier, le Canada ne dispose pas de règles de succession qui lui sont propres, comment expliquer alors que la Cour suprême du Canada ait à plusieurs reprises — notamment dans le renvoi sur la Résolution pour modifier la Constitution, [1981] 1 R.C.S. 753, à p. 785 et le Renvoi relatif à la rémunération des juges [...], [1997] 3 R.C.S. 3, ainsi que dans l'affaire Canada (Chambre des communes) c. Vaid, [2005] 1 R.C.S. 667 (§ 10, 21 et 34) — confirmé que le Bill of Rights et l'Act of Settlement faisaient partie intégrante du droit constitutionnel canadien hérité de l'époque impériale?

Comment expliquer qu'à l'occasion des changements opérés aux règles de succession en 1936-1937, le Parlement britannique ait formellement précisé dans sa loi qu'il légiférait « pour le Canada » conformément à l'article 4 du Statut de Westminster si ce n'est dans le but de modifier le droit canadien de la succession royale? Il faut donc qu'un tel droit existe. Après tout, le

Canada — pour bien marquer l'existence d'une charge de reine du Canada dorénavant distincte sur le plan juridique de celle du Royaume-Uni — n'a-t-il pas adopté en 1953 la Loi sur la désignation des titres royaux (aujourd'hui la Loi sur les titres royaux, L.R.C., 1985, c. R-12)?

Atteinte à l'indépendance du Canada

À quoi bon nier l'évidence: il existe en droit canadien des règles constitutionnelles relatives à la désignation du chef d'État, dites règles de succession au trône. À l'origine, ces règles étaient celles de l'Empire auquel le Canada appartenait. Puis, le Canada devenant progressivement un État politiquement et juridiquement indépendant, le Parlement britannique a pris l'habitude, conformément au Statut de Westminster, de modifier « pour le Canada », après avoir reçu l'assentiment du Parlement fédéral, ces règles constitutives de l'État canadien. Avec le rapatriement de la Constitution du Canada en 1982, le pouvoir du Parlement de Westminster « de modifier pour le Canada » s'est définitivement éteint et a été remplacé par une formule de modification constitutionnelle qui prévoit que tout changement aux règles de désignation de la reine et de ses représentants, gouverneur général et lieutenant-gouverneur, doit se faire suivant l'article 41 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Prétendre que la nouvelle loi britannique de modernisation des règles de succession (Succession to the Crown Act 2013) vaut pour le Canada, alors que le Parlement du Royaume-Uni a, en adoptant l'article 2 de la Loi de 1982 sur le Canada, définitivement renoncé à légiférer « pour le Canada », c'est en définitive nier les effets juridiques du rapatriement. Cette atteinte à l'indépendance du Canada n'a rien de banal dans la mesure où « l'interprétation » proposée

par Benoît Pelletier et le gouvernement Harper fait renaître l'emprise du Parlement de Londres sur la modification de certaines des règles constitutionnelles les plus fondamentales au Canada, soit celles relatives à la désignation du chef d'État.

Un double affront

Il est d'ailleurs intéressant de constater que la voie de la modification constitutionnelle a été suivie dans les grandes démocraties libérales qui composent le Commonwealth, et en particulier en Nouvelle-Zélande et en Australie. Hors Commonwealth, d'autres États, comme la Belgique en 1991, ont eux aussi opéré des changements similaires, chaque fois par voie de modification constitutionnelle.

En définitive, Benoît Pelletier prétend qu'il serait trop « exorbitant » de respecter les exigences de la Loi constitutionnelle de 1982 avant d'opérer les modifications aux règles relatives à la désignation du chef d'État qui sont proposées dans la Loi de 2013 sur la succession au trône. Cela revient à dire qu'il n'est pas nécessaire pour le gouvernement et le Parlement du Canada de respecter la Constitution. Après avoir imposé au Québec la Loi constitutionnelle de 1982, vouloir écarter son application afin de mettre en place unilatéralement — et avec plus ou moins de succès pour l'instant — une réforme du Sénat et, maintenant, une modernisation des règles de désignation du chef d'État constitue un double affront.

Par nostalgie pour l'époque impériale, le Canada est bien libre de synchroniser ses règles de succession avec celles des autres monarchies du Commonwealth. Il doit toutefois le faire dans le respect du droit en vigueur, non pas celui de l'époque prérapatriement, mais bien le droit établi par la formule de modification constitutionnelle adoptée en 1982.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (cartouche), information générale: Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société) et Jean Dion (sports); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); information culturelle: Louise-Maude Rioux Soucy (chef de division), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marco Bélar Cirino, François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gerald Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaistirs), Émilie Follie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), Sophie Charrier, Karl Rettino Parazzoli et Geneviève Tremblay (assistants); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bherer (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Elvès Ben Mrad, Claire Breton (superviseur), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elmam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier, Chantal Rainville, Suzanne Rooke, (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire); PRODUCTION Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zematits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Jean-Robert Divers (responsable de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (responsable d'usage à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy, Ghislaine Lefleur et Véronique Page.

ACTUALITÉS



TIMOTHY A. CLARY AGENCE FRANCE-PRESSE

Dans la catégorie des grands pianos de concert, l'hégémonie de Steinway résiste solidement à ses concurrents grâce à ses artisans.

STEINWAY

SUIITE DE LA PAGE 1

promoteur qui le transformera en luxueux immeuble à condos sur la 57^e Rue, à New York, près de Carnegie Hall.

À la conquête de l'Asie

Le calcul des investisseurs est limpide: la marque vaut de l'or et le marché asiatique va continuer à exploser. Sur le plan culturel, le pianiste chinois vedette Lang Lang, le plus célèbre ambassadeur Steinway aux côtés d'Hélène Grimaud, indique que le piano est, aux yeux des Chinois, «l'instrument d'un langage universel, le symbole d'un pont vers l'Occident et, donc, vers le monde».

Dans son autobiographie parue en 2008, Lang Lang écrivait aussi: «En Chine, le nombre d'enfants qui apprennent — et aiment — la musique classique est sidérant. Cinquante millions d'enfants étudient la musique en Chine, dont 36 millions le piano.» Les calculs sont vite faits. Et la source n'est pas près de se tarir.

Pour convertir l'image de marque de Steinway en encore plus de dollars, on peut penser

qu'il s'agira simplement d'oser apposer le nom sur une ligne de produits fabriqués en Asie selon des standards moins élevés pour attaquer et conquérir encore plus énergiquement ces marchés. Cette mutation est même d'ores et déjà engrangée, avec les pianos Essex, «designed by Steinway and Sons». Le nom et la caution Steinway se verront déclinées sur des produits de diverses valeurs et qualités.

Cela dit, les nouveaux propriétaires seraient bien mal inspirés de sacrifier le savoir-faire des centres d'élite de New York et de Hambourg, dont l'aura leur permettra justement de soutenir une politique de conquête plus dynamique d'un certain marché de masse.

Le procédé de fabrication des produits d'élite reste soumis à un savoir-faire plus que centenaire. Il a été magnifiquement documenté dans un film de Ben Niles, *Note by Note: The Making of Steinway L1037*, sorti en 2007, qui, suivant pas à pas la naissance d'un piano, permet de découvrir un mosaïque de personnalités inattendues, ouvriers immigrés venus de tous les coins de la planète caresser le rêve américain et aboutissant dans un coin du Queens où les plus habiles d'entre eux ont développé une expertise unique.

Produire un piano de concert de haut niveau demande du temps, beaucoup de temps. Dans

son livre *The Making of a Steinway Concert Grand*, écrit à la même époque, James Barron évalue le temps total de réalisation de ces instruments d'élite à 11 mois.

Dans la catégorie des grands pianos de concert, l'hégémonie de Steinway résiste solidement à ses concurrents, Bösendorfer et Fazioli, grâce à ses artisans. Seul Yamaha, avec son modèle CFX, lui taille depuis une décennie quelques croupières.

Le rachat de Steinway est proposé selon un calcul à 35\$US l'action. Le titre cotait 21\$US au début de l'année. Le conseil d'administration de Steinway a recommandé à l'unanimité que les actionnaires apportent leurs actions à l'offre de Kohlberg & Co., ce que certains investisseurs contestent, alléguant que l'offre est trop basse, d'où la cotation actuelle de l'action qui avoisine 37\$US.

A 35\$US l'action, l'entreprise est valorisée à 438 millions de dollars. Elle valait un peu plus de 100 millions en 1995, lors du dernier rachat amenant la fusion avec le fabricant d'instruments à vent Selmer. Le chiffre d'affaires 2012 de Steinway est de 354 millions de dollars pour un profit de 2,7 millions au dernier trimestre.

Le Devoir

PARLEMENT

SUIITE DE LA PAGE 1

la Grande Dépression à l'époque, et l'embauche s'est faite dans le cadre d'un plan de création d'emplois!», raconte le conservateur du Parlement, David Monaghan.

Près de 80 ans plus tard, le poste de sculpteur du Dominion existe encore, poste qu'on estime unique dans le monde (même les États-Unis et la Grande-Bretagne n'en ont pas). Et Phil White a encore du pain sur la planche: il reste quelque 200 blocs vierges dans les édifices du Parlement fédéral, quoique seulement deux de grande taille (environ 36 pouces par 18) pour lesquels M. White a une petite idée en tête.

«J'ai proposé un concept pour le bloc situé dans l'antichambre autour du thème de la Justice, comme allégorie du gouvernement, avec des balances», raconte M. White au cours d'une rencontre avec *Le Devoir*. Il n'en dira pas davantage. Les concepts sont soumis au conservateur, qui ensuite doit obtenir le feu vert du président de la Chambre. Parfois, des projets mettent des décennies à se matérialiser...

C'est le cas de la dizaine de petits blocs dans le passage menant à la salle des chemins de fer, la salle de réunion qui abritait au début du XX^e siècle l'important comité parlementaire du même nom. Contrairement à la légende qui circule sur la colline, ces blocs ne sont pas réservés pour immortaliser quelques illustres journalistes parlementaires (cela a déjà été fait de l'autre côté du corridor), mais bien pour commémorer les grands leaders du monde ferroviaire du XIX^e siècle. La liste de noms a été constituée... dans les années 1950, mais d'autres projets plus prioritaires ont pris le dessus.

Arrivé en poste en 2006, Phil White a surtout travaillé à des bustes de la reine Elizabeth II et à la conception de nouvelles armoiries pour les deux Chambres. Il travaille seul alors que ses prédécesseurs disposaient d'équipes entières de sculpteurs.

Car le travail de la pierre est omniprésent dans l'enceinte parlementaire. Il faut admirer la véritable dentelle minérale qui cerle le foyer de la Chambre des communes, œuvre effectuée par Eleanor Milne, troisième sculpteur du Dominion (1962-1993), et son équipe de huit artistes. Le travail essentiellement effectué de



JAKE WRIGHT LE DEVOIR

La colonne de la rotonde qui forme l'entrée officielle de l'édifice du Centre a été le premier élément reconstruit du Parlement carbonisé.

nuit ou pendant l'été s'est échelonné sur 12 ans. Car à l'époque, raconte M. White, la pierre était sculptée sur place. Pour réaliser cette frise racontant l'histoire du Canada, l'équipe de M^{me} Milne pouvait se mettre à l'ouvrage seulement quand la Chambre des communes cessait ses travaux, quelque part entre 19 h et 1 h du matin, ou pendant les relâches.

«On raconte que lorsque le premier ministre Pierre Elliott Trudeau terminait sa journée, il parlait avec les sculpteurs. Il était apparemment très intéressé par le sujet», relate M. White. Désormais, le sculpteur du Dominion travaille en atelier. Il se procure un bloc de la dimension exacte de celui qui est vierge. Lorsque son travail est terminé, il retire le bloc vierge et le remplace par l'œuvre.

De la poudre — de pierre — aux yeux

Le clou de cette profusion de pierre est probablement le majestueux pilier central de la rotonde et les imposantes voûtes-parapluies qui l'y supporte... en théorie. Car dans les faits, le pilier ne supporte rien du tout et les voûtes ne sont que de la poudre aux yeux. Derrière ce magnifique ouvrage de pierre se cache une structure de béton et d'acier qui constitue la véritable armature de l'édifice. «Ça ne sert à rien, s'exclame le conservateur David Monaghan. L'habillage est juste esthétique. C'est de la brique et du béton qu'on a revêtus!»

Cette aire ouverte, qui se veut l'entrée officielle de l'édifice du Centre, est de style go-

thique, ce qui est rare en Amérique du Nord, les édifices législatifs arborant plutôt des dômes de style classique, explique encore le conservateur. Cette architecture est plutôt typique des salles capitulaires, ces endroits où se réunissaient les moines pour délibérer. Il s'agit d'une référence au premier Parlement britannique qui a siégé, en 1257, dans la salle capitulaire de la chapelle Westminster.

Quant à la colonne, elle a été le premier élément reconstruit du Parlement carbonisé. «Il n'y avait rien pour célébrer le 50^e du Canada!», rappelle M. Monaghan. On a donc eu l'idée de construire le pilier et de le dévoiler lors des festivités. Comme le pays était alors en guerre, il a été dédié aux soldats.

Il ne faut pas pour autant s'étonner de trouver à sa base un visage sculpté du dieu grec de la mer Poséidon et, incrusté dans le sol qui l'entoure, un jeu de marbre représentant une rose des vents à 16 branches. (La rose des vents se retrouve aussi en arrière-plan du cadran de l'horloge du Parlement, à ne pas confondre, comme le font certains, avec l'étoile de David.) C'est que l'architecte Pearson avait choisi un thème maritime pour guider son travail, l'idée étant que le Parlement représente le «navire de l'État». Ce thème se retrouve aussi dans le plancher de la Chambre des communes: les minces lattes d'ébène intercalées entre celles, plus larges, de teck évoquent les ponts de navires de bois calfeutrés au goudron.

Peter White reconnaît qu'il n'est pas facile en tant qu'artiste de laisser sa griffe dans un environnement aussi codé devant conserver sa cohérence. «Être sculpteur du Dominion requiert de l'humilité», reconnaît M. White. «Je veux créer une sculpture qui soit la mienne, mais il y a des restrictions: elle doit être harmonieuse et respecter l'ensemble. On ne peut pas être trop flamboyant.»

Il faut donc laisser sa marque en douceur. Cacher son visage dans les sculptures? Très peu pour M. White. On dit que les deux premiers sculpteurs du Dominion ont immortalisé leur lorsqu'ils ont sculpté des visages non historiques. Eleanor Milne a tenté en vain de les faire retirer, estimant que cela n'était pas approprié. M. White n'a pas une idée aussi arrêtée sur la question. «Il y a une raison très pratique à cela. Quand j'ai besoin d'un modèle, le plus facile, c'est de me regarder dans un miroir!»

Le Devoir

MÉGANTIC

SUIITE DE LA PAGE 1

«C'est une catastrophe environnementale, une catastrophe pour le secteur commercial, et ça deviendra aussi une catastrophe économique si on n'intervient pas le plus rapidement possible.»

Lisa Raitt a été nommée ministre des Transports lundi dernier lors du remaniement ministériel du premier ministre Stephen Harper. La députée de Halton, en Ontario, a remplacé à ce poste Denis Lebel, qui a cependant conservé la portion Infrastructures et Collectivités de son ancien portefeuille. La nomination d'une unilingue anglophone à ce poste clé, dans la foulée de la tragédie, a aussi soulevé des critiques. La ministre a toutefois fait un effort lors de son passage à Lac-Mégantic mercredi. «J'avoue, mon français n'est pas à la hauteur du vôtre, a-t-elle lancé maladroitement dans la langue de Molière. Par contre, j'espère que vous considèrerez ma peine et ma préoccupation pour votre bien-être.»

Rien n'était acquis à Lac-Mégantic pour la nouvelle ministre dont le gouvernement a été beaucoup critiqué dans ce dossier. Interrogée sur la pertinence de révoquer le permis de la compagnie MMA, M^{me} Raitt a répondu aux médias qu'il restait «beaucoup de choses à dire sur les causes de l'accident» et que son ministère devait collaborer avec la Sûreté du Québec.

Quant à ses responsabilités en matière de sécurité ferroviaire, elle s'en est tenue à des engagements vagues. «Nous prendrons les mesures qui s'imposent pour éviter qu'un tel accident se reproduise.»

Lisa Raitt a promis aux résidents de Lac-Mégantic son «engagement total», sans toutefois s'avancer sur les montants qui seront versés par Ottawa pour la reconstruction de leur ville. «Oui, vous pouvez compter sur le gouvernement fédéral pour son soutien et [sur le fait] que nous serons là pour aider à la reconstruction — de toutes les façons que la province et la municipalité veulent qu'on y soit», a signalé M^{me} Raitt. Elle a ajouté que la partie difficile de l'équation était de déterminer le quantum des dommages à évaluer.

Peu après, le chef du Bloc québécois lui a toutefois reproché de ne pas en faire assez. «[Elle] a donné bien peu de réponses et elle n'a pas annoncé les gestes concrets que son gouvernement doit impérativement poser en matière de sécurité ferroviaire», a déclaré Daniel Paillé.

Ottawa dit «respecter les compétences»

À cela, le gouvernement Harper répond que son rôle est surtout d'appuyer les provinces et les municipalités. Les indemnités d'Ottawa sont versées en vertu des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC). Ceux-ci prévoient que «les gouvernements provinciaux et territoriaux ont la responsabilité de l'élaboration des critères, de la mise en œuvre du programme et du versement des prestations d'aide financière en cas de catastrophe. Il leur revient de décider du type d'aide et des montants qui seront octroyés aux personnes sinistrées». Le gouvernement fédéral vient ensuite, en deuxième temps, offrir des indemnités.

Au gouvernement, on explique que c'est un principe qui est généralement appliqué en cas de catastrophe naturelle — comme la crise du verglas de 1998 ou les inondations causées par le débordement de la rivière Richelieu il y a deux ans —, mais aussi d'autres types de désastres.

«C'est la façon de respecter les compétences de chacun», explique-t-on au fédéral, en notant qu'autrement, sur le terrain de la catastrophe, les deux ordres de gouvernement «tireraient la couverture de leur bord» et ce serait la cohue.

Au-delà de cet accord, le fédéral peut en outre choisir de soutenir les victimes en vertu d'une foule de programmes satellites, en fournissant une aide au tourisme, par exemple, ou en matière d'assurance agricole pour épauler les agriculteurs dont les récoltes seraient détruites par un sinistre.

Toute cette procédure peut cependant prendre des mois, voire des années, le temps que la province envoie ses factures et que des vérificateurs fédéraux y jettent un œil. Dans d'autres occurrences, le fédéral avance des fonds, pour ensuite revoir son aide selon l'évolution de la situation.

En plus d'enlever la vie à des dizaines de personnes, la catastrophe ferroviaire du 6 juillet a détruit le cœur de la ville de Lac-Mégantic. Mercredi, les policiers qui s'affairaient sur le site n'ont pas découvert de nouveaux corps dans les débris. Le bilan s'élève toujours à 50 disparus. À ce jour, 38 dépouilles ont été retrouvées, dont 17 ont été formellement identifiées.

Avec La Presse canadienne
Avec Marie Vastel
Le Devoir



RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE
Les policiers qui s'affairaient sur le site n'ont pas découvert de nouveaux corps mercredi.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390